PREMIERE PARTIE

PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/238/F /2026-2027 pour la fourniture d'équipements informatiques

Date de publication 19.../.10.../2026.

Date d'ouverture des offres :9../.11.../2026.

1. Objet du marché

Le Sénat du Burundi, invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, **pour la fourniture d'équipements informatiques au Sénat**.

2. Financement du Marché.

Le financement de ce marché est assuré par le Sénat sur son budget ordinaire de l'Etat, exercice 2026-2027.

3. Spécification du marché et délais

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Le marché est constitué par un lot unique à savoir :

- La Fourniture d'équipements informatiques ;

5. Délai, lieu et modalité de livraison

Les fournitures seront livrées dans un délai de **trente (30) jours calendaires** à compter de la date de notification définitive du marché, mais le titulaire du marché peut proposer un délai plus court. Les livraisons se feront au Service des Approvisionnement du Département Financier du Sénat, **Avenue du Peuple Murundi B.P. : 114 GitegaTél.(+257) 22 40 50 23.**

6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire frappé par l'un des cas d'inéligibilité énumérés à l'article 161 du Code des Marchés Publics, Loi N°1/04 du 29 Janvier 2018.

7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu tous les jours ouvrables à partir de 8 h 00' jusqu'à 15 h 00' ; heures de service auprès du bureau de secrétariat Général du Sénat, **Avenue du Peuple Murundi B.P. : 114 GitegaTél.(+257) 22400005023/ 22405008.** L'achat du DAO est une condition indispensable pour la participation au marché. Les candidats intéressés pourront obtenir les documents complets d'appel d'offres rédigés en français en version papier auprès du secrétariat Général du Sénat, moyennant paiement d'un montant de cent mille francs burundais (100.000 FBU) non remboursable dont **50.000FBU sur le compte N° 01106022345 du Sénat** ouvert à la Banque de la

...

République du Burundi BRB intitulé « Frais de fonctionnement du Sénat» et **50.000FBU au compte N° CC10003 de l'OBR** ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Présentation de l'offre

Les soumissionnaires devront présenter les offres en 5 exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies en mentionnant distinctement sur les exemplaires « **ORIGINAL** » ou « **COPIE** » selon le cas.

Les offres seront accompagnées d'une garantie de soumission d'un million cinq cent mille francs burundi (1.500.000 BIF)

La garantie bancaire de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. La garantie est libellée en Francs Burundi.

NB : Les chèques certifiés pour la garantie de soumission ne seront pas acceptés et feront objet de rejet de l'offre lors de l'analyse.

Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée à l'article 18 ci-dessous au plus tard le 3../11./2026 à 09h30min. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et avoir une table des matières.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Date limite de dépôt des offres

Les offres rédigées en langue française (en cinq exemplaires, un original et quatre copies) et revêtues d'une signature et du cachet du soumissionnaire devront être soumises au Secrétariat Général du Sénat, à Gitega au plus tard **le..3...../..11 /2026 à9h30, « heure d'ouverture »**. Elles pourront être remises de mains à mains au président de la séance d'ouverture avant que celui-ci ne déclare qu'aucune offre, ou retrait d'offres ne peut être accepté. Toute offre reçue après la date limite et l'heure ne sera pas prise en compte.

11. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 3.../../2026 à 10 heures 00 dans l'un des bureaux du Secrétariat Général du Sénat. Elles porteront obligatoirement la mention : « **d'équipements informatiques, DAO N°DNCMP/288./.F.../2026-2027, à n'ouvrir qu'en séance publique du..3.../11./2026 à 10h00' heure locale**.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants ainsi que d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics « DNCMP » au Sénat du Burundi.

Le Procès-Verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

12. Les exigences en matière de qualifications sont :

...

a) **Pour l'offre technique**

1. La preuve d'achat du Dossier d' Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
2. Un acte d'engagement selon le modèle en annexe 5 ;
3. Une garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 2;
4. Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
5. Une attestation de non - redevabilité aux impôts et taxes, en original et en cours de validité, délivrée par l'OBR;
6. Une attestation de non redevabilité, en original et en cours de validité, délivrée par l'INSS ;
7. Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité ;
8. La copie du registre de commerce ;
9. Les statuts de la Société ;
10. Les spécifications techniques ;
11. Adresse fixe et connue
12. Fiche technique ;
13. Habilitation du signataire ;

b) **Pour l'offre financière**

1. Acte de soumission selon le modèle en annexe 1.
2. Le bordereau des prix suivant le modèle en annexe 3;
3. Délai de livraison ;
4. Devis estimatif et quantitatif.

N.B :

1) **L'absence ou la non-conformité de l'un de ces éléments exclut le soumissionnaire de la concurrence lors de l'analyse**
2) **L'Autorité contractante se réserve le droit de demander des éclaircissements sur la conformité des documents ci-haut demandés conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics.**
3) **Les chèques certifiés ne sont pas acceptés et feront objet de rejet de l'offre lors de l'analyse.**

13. Adresse

L'adresse détaillée du Sénat est : **Avenue du Peuple Murundi B.P. : 114 Gitega Tél. (+257) 22 40 50 23 / 22 40 50 08.**

14. Délai d'engagement

Les candidats restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date limite de remise des offres.

15. Evaluation et comparaison des offres

La commission de passation vérifiera les documents demandés et la conformité des produits proposés par rapport aux spécifications techniques décrites dans la quatrième partie.

16. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire techniquement et administrativement conforme, et financièrement moins disant. La lettre de marché sera adressée au soumissionnaire gagnant.

...

17. Modalités de paiement

Le paiement se fera par virement bancaire au compte du fournisseur dans trente (30) jours suivant la présentation de facture accompagnée par un procès-verbal de réception.

18. Renseignements

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit au Secrétaire Général du Sénat en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres.

Fait à Gitega, le 14 /.10./ 2026

LE SECRETAIRE GENERAL DU SENAT ET
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Amb Isabelle NDAHAYO

REPUBLIQUE DU BURUNDI
Secrétariat Général
B.P. 114 Gitega
Tél. 22 40 50 23 / 22 40 50 08
SENAT

...